

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017
--

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juillet, à 18 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, GOUMY Pascal, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, STREITH Aline, GALLO Sylvie et BRIQUET Marie Philomène

Absents excusés : CHRETIEN Jean-Pierre (procuration à MELIS Christian), PRIEUR Patrick (procuration à GOUMY Pascal), GRANDJEAN Roland (procuration à LE COSQUER Bernard), MICHEL Nathalie, GERMAIN Héloïse et LUCAND Serge

Absent : LAVEST Hervé

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : STREITH Aline

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2017

Ordre du jour :

- Etude de revitalisation du centre bourg : choix du bureau d'études suite à la consultation
- Divers

Etude de revitalisation du centre bourg : choix du bureau d'études

Délibération n° 2017-39

Présentation par Monsieur le Maire :

- Par délibération du 3 avril 2017, le conseil municipal a décidé de lancer l'étude de revitalisation du centre bourg et la consultation d'un bureau d'études
- Le cahier des charges proposé par Riom Limagne et Volcans a été validé
- La consultation a été lancée le 14 juin 2017 avec pour date limite de réception des offres le 5 juillet 2017
- L'ouverture des plis a eu lieu le 5 juillet. Trois bureaux d'études ont remis leurs offres :
 - Réalités Bureau d'études, de Roanne. Prix : 26 412,50 € HT
 - L'association, de Ambert. Prix : 41 650 € HT
 - Campus Développement, de Cournon d'Auvergne. Prix : 38 650 € HT
- Toutes les offres présentées sont conformes.
- Le service Aménagement de Riom Limagne et Volcans a analysé les offres et a remis le rapport en mairie
- Les trois candidats ont été auditionnés le 20 juillet 2017 en présence de Monsieur le Maire, un agent de Riom Limagne et Volcans et deux représentantes du Conseil Départemental
- Les critères de jugement des offres prévus dans le cahier des charges sont :
 - Note méthodologique dont association de la population : 50 %
 - Référence et moyens humains : 30 %
 - Prix : 20 %
- Au vu du rapport d'analyses des offres et suite aux auditions, des notes prenant en compte les critères de jugement ont été attribuées.

Les résultats sont les suivants :

Bureau d'études	Réalités	L'Association	Campus Développement
Note méthodologique dont association de la population / 50	25	50	25
Références et moyens humains / 30	20	20	15
Prix / 20	20	12,6	13,6
TOTAL	65	82,6	53,6
Classement	2	1	3

- Cette étude sera un schéma directeur pour les années à venir, elle doit être élaborée au maximum en concertation avec la population de façon à être un élément de décision incontournable pour les futurs organes décisionnaires communaux.
- Compte-tenu du concept innovant et répondant à nos attentes, Monsieur le Maire propose de retenir le bureau d'études : L'association.

Vote du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de Monsieur le Maire et dit que l'étude de revitalisation du centre bourg sera confiée à l'association « L'association
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'Association pour un montant de 41 650 € HT, soit 49 980 € TTC.

Création emploi non permanent d'adjoint technique pour les services techniques

Délibération n° 2017-40

Exposé de Monsieur le Maire :

- les collectivités ont la possibilité de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en vertu de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- Trois agents titulaires à temps complet sont employés aux services techniques dont un en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 3 ans
- Le contrat d'un agent recruté en contrat aidé par l'Etat depuis le 28/09/2015 se termine le 27 septembre 2017
- La commune peut rencontrer temporairement des difficultés pour assurer le bon fonctionnement du service technique

Proposition : Créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour faire face éventuellement à un besoin temporaire.

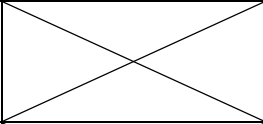
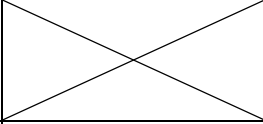

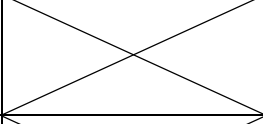
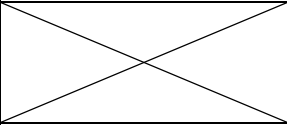
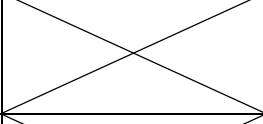
Vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique, à temps complet, au grade de l'Echelle C1, 1^{er} échelon, IB 347, IM 325, à partir du 28 septembre 2017, pour une durée maximale de 1 an
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement en cas de nécessité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Signatures :

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		GERMAIN Héroïse	
CHRETIEN Jean-Pierre		LUCAND Serge	
STREITH Aline		BRIQUET Marie	
GALLO Sylvie			